

L'Anse-Saint-Jean, le 24 janvier 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 24 janvier 2022 à 19 h 00, sous la présidence de M. Richard Perron, maire.

Sont présents :  
Monsieur Richard Perron  
Monsieur Michel Boudreault  
Monsieur Carl Brassard  
Monsieur Yvan Côté  
Monsieur Daniel Boudreault  
Monsieur Daniel Corbeil  
Monsieur Claude Bouchard

Est présente également Madame Annick Boudreault, greffière-trésorière adjointe

021-2022  
RENONCIATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

Pour ces motifs, il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de renoncer à l'avis de convocation.

022-2022  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, à délibérer et à voter à cette séance par visioconférence;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil de procéder à l'ouverture de la séance et que le conseil confirme, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, que les séances soient tenues sans la présence du public et

que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables, sur le site Internet et sur le Facebook de la Municipalité.

023-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

024-2022

NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE MUNICIPAL POUR SIGNER LES CONSTATS D'INFRACTION

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater et d'autoriser un fonctionnaire municipal pour signer tout constat d'infraction pour contravention aux règlements en matière d'urbanisme de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater, pour ce faire, le directeur des travaux publics et inspecteur municipal de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers que Monsieur Mathieu Fortin, directeur des travaux publics et inspecteur municipal, soit mandaté et autorisé par la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour signer et déposer devant le tribunal approprié les constats d'infraction pour contravention à toutes les dispositions applicables des règlements en matière d'urbanisme dont, entre autres et non limitativement, les règlements de zonage, lotissement, construction, permis et certificats et autres adoptés en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tel que prescrit à l'article 147 du Code de procédure pénale du Québec (R.L.R.Q. chap. C-25.1).

025-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 21-391 DE 17.5 MILLIONS POUR DES TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES PAR ÉTANGS AÉRÉS ET POUR LA RÉFECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Daniel Corbeil;

CONSIDÉRANT QU'UNE présentation du premier projet de règlement numéro 21-391 a été donnée à la séance du conseil municipal tenue le 13 décembre 2021, conformément à la loi, par Monsieur Daniel Corbeil;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement d'emprunt numéro 21-391 de 17.5 millions pour des travaux de mise en place d'un système d'assainissement des eaux usées par étangs aérés et pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste.

026-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 22-392 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES

TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET AUTRES  
COMPENSATIONS ET TARIFICATION POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2022

Avis de motion est donné par Monsieur Daniel Boudreault que dans une assemblée ultérieure sera adopté le règlement numéro 22-392 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarification pour le budget de l'année 2022.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 22-392 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et autres compensations et tarification pour le budget de l'année 2022 séance tenante par Monsieur Daniel Boudreault.

027-2022

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 22-393 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE  
DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

Avis de motion est donné par Monsieur Yvan Côté que dans une assemblée ultérieure sera soumis pour adoption le règlement numéro 22-393 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

Dépôt et présentation du projet de règlement numéro 22-393 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean séance tenante par Monsieur Yvan Côté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

028-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Carl Brassard propose la fermeture de la séance à 19 h 20.

---

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / greffier-trésorier

---

Monsieur Richard Perron, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*